

## Cérémonie des Vœux de la Zone de police Lesse et Lhomme du 13/01/16

### Discours de Yvan PETIT

Monsieur le Président du Tribunal de 1ère Instance,

Monsieur le Procureur du Roi,

Madame la Procureur de Division,

Mesdames et Messieurs les Chef de corps de la police locale,

Monsieur le Directeur coordonateur de la police fédérale,

Monsieur le Directeur Judiciaire de la police fédérale,

Mesdames et Messieurs les Echevins, les Conseillers de police et Présidente du CPAS ;

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités.

Cette année encore, l'actualité a montré combien l'efficacité et les moyens mis à disposition de la police sont importants pour la sécurité des citoyens.

Malgré cela, c'est une nouvelle fois l'austérité budgétaire, à l'instar des communes et des services de secours, qui prévalait lorsque le Conseil de Police a validé le budget 2016.

Les choix posés par le Conseil, sur proposition des responsables de la Zone, ont été fixés en poursuivant un objectif principal :

- Celui de maintenir les investissements de fonctionnement au travers d'un budget maîtrisé et ce, malgré une situation devenant chaque année plus compliquée.

Le contexte des menaces terroristes a renforcé ma vision du travail que notre Zone de Police doit effectuer :

- le maintien du contact avec la population,
- la primauté aux missions de proximité,
- une sécurité assurée pour nos policiers,
- et la continuité du travail de sécurisation de la Zone.

Nos agents n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs peines afin de pouvoir maintenir un service équivalent à la population compte-tenu des circonstances.

Cela pose question.

D'autres problèmes existent depuis la mise en place de notre Zone le 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- Tout d'abord, les missions confiées aux zones de police, en nombre sans cesse croissant, n'apportent pas toujours de plus-value directe à l'échelon local.
- Mais une autre préoccupation demeure le sous-financement chronique des zones de police par le fédéral et le coût du personnel lié à l'alourdissement de la charge des pensions.

Si l'on veut faire de notre Zone de Police un maillon de la chaîne de sécurité et un partenaire intégré de la communauté locale, il est fondamental de trouver une solution à ces problèmes.

En tant que Président du Collège, je ne peux que m'interroger quant à l'avenir des tâches de sécurité à assurer et à leurs conséquences potentielles :

- Au-delà de l'aspect purement budgétaire, la Police de proximité constitue un des piliers des services offerts à la population locale. La connaissance de la population, du terrain et des spécificités de la zone est la garantie d'un travail efficace.
- À terme, les synergies avec les zones de police voisines, particulièrement celles de notre arrondissement, doivent être renforcées tout comme celles avec les écoles, les services de prévention,...
- Il est aussi fondamental de maintenir une certaine sérénité et une relation de confiance dans les contacts avec les autorités. Il en va de la bonne gestion de nos zones rurales.

Un travail important est actuellement mené en concertation par la zone de police, la ville de Rochefort et la commune de Houyet en vue de la rédaction d'un RGP commun, mais qui puisse néanmoins tenir compte des spécificités de chacune des entités concernées.

Ce travail de longue haleine doit être réalisé en plusieurs étapes dont la première a trait aux matières dépenalisées et au stationnement.

À la demande du parquet, le champ d'application des sanctions administratives communales sera donc élargi et les adaptations seront effectuées en fonction des dispositions existantes à l'heure actuelle dans les deux communes.

L'amendement ou l'adoption du RGP par les conseils communaux aura lieu prochainement, le volet « sanctions » devant faire l'objet d'une convention avec la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale.

Avant de céder la parole à Monsieur Pierre JACOBS, Chef de corps de notre zone, François BELLOT et moi-même tenons à vous remercier de votre présence et à vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille, une bonne et heureuse année 2016.

Yvan PETIT,  
Président du Collège de Police,  
Bourgmestre de Houyet,  
Conseiller Provincial.